

Le Grand Chalon

Solidarité / Unicef

Incubateur de Maisons d'Assistants Maternels (MAM)

Le problème auquel répond votre initiative innovante

Le métier d'assistant maternel est en souffrance : les parents préfèrent l'accueil collectif ; il y a un fort sentiment d'isolement des AM (à domicile) ; en PMI on constate que les MAM sont peu pérennes du fait d'un manque de cohésion entre AM ; et les lourdeurs administratives sont fortes pour mener au bout un projet de MAM.

Le métier est peu valorisé et on manque de candidatures sur tout le territoire (-37% en un an sur Chalon).

Votre solution innovante

Un incubateur de MAM pour permettre aux AM du Grand Chalon qui souhaitent créer leur propre MAM, de tester leur projet en conditions réelles au sein d'un lieu d'entraînement.

Les objectifs

- Favoriser et faciliter l'implantation et le développement de MAM sur le territoire pour conserver une diversité de modes d'accueil pour les habitants du Grand Chalon.
- Soutenir le métier d'AM en lui permettant d'évoluer et développer des vocations.
- Accompagner des AM dans le montage de projets complexes.

L'histoire de votre action innovante

• Qui ?

le Grand Chalon, via la Direction Petite enfance pour la révision de son Schéma Directeur. Coordinatrice PE, RPE, les MAM du territoire, la Caf, la PMI/ Asso 71, BGE, le Pôpe93.

• Pour qui ?

Les assistants maternels et candidats à l'agrément du Grand Chalon. Les parents.

• Quoi ?

Le déroulé du projet prévoit, un accueil de 2, 3 voire 4 AM qui se connaissent et souhaitent monter un projet commun de MAM.

Ce lieu d'entraînement (ancienne crèche) permettra à ces AM de venir avec les enfants qu'ils accueillent pour vivre leur projet tout en étant accompagnés. Ils s'engageront au minimum 3 mois, avec une présence effective sur le lieu d'une semaine par mois, renouvelable.

Le rôle de l'animateur de RPE sera de les accompagner dans l'élaboration des différents documents qui composent le dossier. Des temps de formation en dehors de l'incubateur sont également prévus et réalisés par les partenaires: Asso 71, BGE.

• Quand ?

Octobre à décembre 2022 : mise en place d'un groupe projet (réflexion, écritures du règlement de fonctionnement et de la convention d'occupation) ; formation des RPE sur tous les aspects législatifs, budgétaires, pédagogiques préparant l'ouverture d'une MAM.

2023 : communication, appel à candidature ; mars : ouverture de l'incubateur ; juin : visite du ministre de la cohésion sociale ; septembre : évaluation, bilan et capitalisation ; novembre : ouverture de la première Mam issue de l'incubateur

2024 : en janvier déploiement et accueil de cinq nouveaux groupes ; en mai : visite de représentants de la CNAF et de la DGCS

Les moyens humains et financiers

- **Internes et externes**

Internes : Un groupe projet composé de responsables de relais petite enfance et d'une coordinatrice petite enfance. La direction petite enfance : sécurisation administrative, et validation. Des services de la collectivité pour la logistique et la communication autour du projet.

Externes : Les services de PMI pour le soutien du projet, et la recherche de locaux.

La Caf : soutien financier et relais de l'innovation à la CNAF

La BGE : intervention basée sur l'appréhension d'un budget à l'intention des porteurs de projet

Asso71 : aide à la création des statuts pour les groupes

Pôpe93 : formation des responsables de relais petite enfance.

- **Coût total**

La formation des responsables de relais : 2000 euros, subvention de la Caf de 1600 euros

Mobilier pour équiper l'incubateur 6500 euros subvention de la Caf de 5200 euros.

Frais de fonctionnement du local à l'année 5900 euros, pour lesquels une redevance d'occupation est demandée à hauteur de 8,5 euros par jour par AM. (Basée sur l'indemnité d'entretien habituellement perçue par les AM. Ne couvre pas les dépenses réelles).

L'évaluation de l'innovation

- **Impact**

A ce jour l'incubateur a permis l'ouverture d'une MAM en 2023.

En 2024 et à ce jour 5 projets sont en cours de développement (7 AM et 6 candidats à l'agrément).

Ce projet a suscité des intérêts nombreux, outre le ministre et la chambre régionale des comptes. Il a été fortement médiatisé (revues spécialisées et des collectivités territoriales) ce qui donne la possibilité aux autres collectivités de s'en inspirer.

- **Potentiel de diffusion et de répliation**

Il dépend simplement des possibilités de mise à disposition de locaux adaptés et de la présence d'un RPE dynamique disposant du temps nécessaire.

- **Bilan, suivi, projet d'évolution :**

A ce jour ce projet a déjà évolué pour qu'il soit répliable dans les RPE de 2ème couronne et donc être plus accessible aux AM de l'ensemble du territoire.

En 2023, l'accompagnement a été adapté à des porteurs de projets n'ayant pas encore l'agrément par la mise en place notamment d'un temps de découverte du métier d'AM.

Mots clés : Petite enfance - Emploi - Partenariat